



Dispense d'activite pour grossesse

Par **merryblues**, le **13/10/2012** à **19:48**

Bonjour, je suis salariée au luxembourg et suis actuellement enceinte de 4mois. en raison d'une forte fatigue et de grossesse à risque, ma gynéco a décidé de m'arrêter. si l'employeur décide d'une dispense d'activité par la médecine du travail, cette dernière peut-elle remettre en cause la décision de ma gynécologue? comment se passe la dispense d'activité?

Par **citoyenalpha**, le **14/10/2012** à **03:53**

Bonjour
En France comme au Luxembourg seule la médecine du travail peut dispenser un salarié de certaines tâches relatives à l'exécution du travail.
Restant à votre disposition